



Arrêt de contrat de professionnalisation abusif

Par **Serge110**, le **22/06/2014** à **19:26**

Bonjour,rnrnA mon avis,j'ai été victime d'un arrêt de contrat pro abusif,je vous explique un peu le déroulement des faits: au mois d'avril dernier j'ai eu un contrat pro de 15 mois dans le groupe d'une grande enseigne de distribution (logistique et approvisionnement),le 28 avril nous étions 8 (tous en contrat pro)conviés à venir signer au siège de l'enseigne le contrat de professionnalisation de 15 mois avec une période d'essai de 30jours. Donc on a commencé le jour même avec la présentation des lieux de travail et le fonctionnement de l'entrepôt où on va travailler. Je ne pouvais pas encore occupé mon poste prévu dans le contrat en attendant la visite médicale prévu le 21 mai (un mercredi)et avant ça je faisais un peu tout ce qu'on me demande de faire avec un binôme,après avoir passer la visite médicale j'ai été basculer tout de suite sur le poste prévu à la base ,et on me dit que le chef d'équipe ne sera pas présent que le lendemain(jeudi) et que je dois juste regarder se qui se passe et essayer de retenir ce qu'il faut faire dans le métier. Le lendemain comme prévu le chef d'équipe était là et a commencé à nous montrer tout ce qu'il faut faire et à nous donner l'autorisation de conduite de chariot élévateur et à faire les copies de la visite médicale et les papiers nécessaires et nous a dit de se familiariser avec les collègues et le lieu de travail. Le lendemain(vendredi) nous étions au centre de formationrn(En alternance tous les vendredi) et le lundi 25 mai j'ai repris le travail comme d'habitude et j'ai travaillé toute la journée sans problème et même le chef d'exploitation et venu me voir en passant pour me demander si tout allait bien et bien sur j'ai répondu que tout allait bien et que de toute façon je suis là pour travailler et apprendre en tant que contrat pro.Le lendemain(26 mai)je suis arrivé au travail comme tous les jours et je commençais vraiment à prendre le rythme et tout allait bien jusqu'au moment(je commençais à 6h du matin)où vers midi on m'a dit de venir au bureau du chef du personnel et là on m'annonce qu'ils ont décidés de mettre fin à mon contrat pro chez eux parce qu'il n'y a pas assez de productivité de ma part(on m'annonce aussi qu'il on respecter les 30jours de période

d'essai)effectivement c'était le dernier jour,moi de mon côté je n'ai même pas pensé à ça et là j'étais tomber des nus car il n'y avait rien du tout,j'ai pas fait de faute ni rien,on ne m'a pas averti,même je n'ai jamais eu d'entretien avec mon tuteur et ce qui est triste ce qu'on m'a viré comme un mal propre comme ça .Voilà ce qui s'est passé et je voudrai avoir votre avis concernant mon cas: s'il y a vraiment d'abus d'arrêt de contrat pro car moi je pense vraiment qu'il n'y a pas de raison valable pour ça je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **23/06/2014** à **10:36**

Bonjour,
Malheureusement l'employeur n'a pas à justifier la rupture de la période d'essai.
Il n'a donc aucun motif à vous spécifier.
Par ailleurs, l'autorisation de conduite d'un chariot élévateur est insuffisante sans la possession d'un CACES.